

Un Assistant de prévention des risques professionnels (H/F)

Rattaché au service Qualité de vie au travail, l'Assistant de prévention des risques professionnels assiste et conseille la collectivité en contribuant à la définition et la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et à l'application des règles de santé et de sécurité au travail. Il intervient en complémentarité des missions du Conseiller en prévention des risques professionnels, sous sa coordination.

GRADE MINIMAL : Adjoint technique territorial / Adjoint administratif territorial

GRADE MAXIMAL : Technicien principal 1ère classe territorial / Rédacteur principal 1ère classe territorial

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar le Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Participer à la définition, la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

- Participer à l'élaboration et au suivi de la démarche globale d'évaluation des risques professionnels
- Participer à la définition et à la priorisation des actions de prévention des risques professionnels, issues de l'évaluation
- Procéder, en lien avec le Conseiller en prévention des risques professionnels, à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et à sa mise à jour
- Accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre des plans d'actions de prévention
- Programmer et organiser des visites sur site en vue d'évaluer les risques sur le terrain, les actions mises en œuvre, émettre des recommandations et proposer des mesures correctives

2- Sensibiliser, informer et former sur la santé et la sécurité au travail

- Conseiller et accompagner les services dans toutes les opérations et problématiques de santé et de sécurité au travail rencontrées et répondre aux différentes sollicitations ou questions techniques posées
- Participer à l'élaboration, l'actualisation et la diffusion des supports de communication, consignes, fiches techniques, procédures, règlement internes relatifs à la santé et la sécurité au travail et leur mise en œuvre
- Participer à l'analyse des besoins de formation, au suivi et à la mise en place des formations obligatoires en matière de santé et sécurité au travail (habilitations électriques, autorisations de conduite...)
- Animer des actions de formation et de sensibilisation en matière de santé et sécurité au travail
- Veiller à la bonne tenue des registres réglementaires en matière d'hygiène et sécurité

3- Participer à l'animation du réseau des différents acteurs de la prévention

- Travailler en lien avec le Conseiller de prévention des risques professionnels sur les missions exercées en commun
- Apporter un appui dans l'organisation administrative des réunions des instances consultatives compétentes, y présenter, le cas échéant, certains dossiers
- Participer en cas d'empêchement du Conseiller de prévention des risques professionnels, en qualité d'expert en matière de santé, sécurité et de conditions de travail aux instances consultatives compétentes et aux visites de sites conduites par les instances
- Participer à la définition des modalités d'organisation et d'intervention des agents désignés comme acteurs de la prévention au sein de la collectivité (correspondants hygiène et sécurité, responsable de site...)
- Animer des réunions de travail

4- Analyser les situations individuelles de travail, les accidents du travail et maladies professionnelles et l'adaptation des postes de travail

- En lien avec le Conseiller en prévention des risques professionnels, recenser et émettre des propositions en matière d'analyse des accidents de travail, de service, de trajet et maladie professionnelles
- Mener des études d'aménagement de poste sollicitées par le médecin du travail, dans le cadre de restrictions, de reclassement, de recrutement de travailleurs handicapés ou tout autre problématique de santé des agents
- Assurer le suivi des préconisations émises dans le cadre d'étude ergonomique
- Conseiller les services en charge des achats, dans l'acquisition des équipements de protection individuelle et autres matériels et équipements destinés à adapter le poste de travail dans le cadre de restrictions et/ou au titre de la prévention des risques professionnels
- Conseiller les services dans les projets d'aménagement de poste de travail et d'environnement de travail

5- Définir les procédures liées aux interventions de secours, d'urgence et situations exceptionnelles, en lien avec le conseiller en prévention des risques professionnels

- Proposer des modalités d'organisation interne des secours et de l'urgence en s'assurant de la mise en œuvre des dispositifs et des moyens dédiés aux situations d'urgence ou à caractère exceptionnel
- Assurer l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des défibrillateurs et la formation des utilisateurs
- Conseiller et accompagner le cas échéant les Responsables de site dans l'organisation des exercices d'évacuation incendie
- Mobiliser les organismes compétents
- Gérer le droit de retrait selon la procédure définie

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Maîtrise de la législation en matière de sécurité et prévention, Ergonomie, Procédures d'alerte et de secours, Statuts de la Fonction Publique Territoriale (droits et obligations, diversité des congés maladie, instances consultatives, médecine du travail...)

Compétences professionnelles : Maîtrise des outils de bureautiques et des environnements informatiques, Capacités pédagogiques, à analyser et à faire des propositions, à former dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des premiers secours

Attitudes professionnelles : Disponibilité, Esprit d'équipe, Capacité à rendre compte des actions entreprises, Autonomie et adaptation

CONDITION SPÉCIFIQUE :

Permis B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) **avant le 01/09/2025** à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Myriam DORANGES,
Responsable du Service qualité de vie au travail au 03.55.25.01.37*